



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 07

Réunion restreinte du : 28/10/2021

Membres présents : Albert GUESNON - Jean GUYONNET - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
23728412	MAY S/ORNE ESI 2	Seniors	Depart 4 - B	FORFAIT (1)	46,00 €
23909925	TERRE ET MER CHL 31	Vétérans	Depart - A	FORFAIT (1)	46,00 €
23910274	ARTISANS FONTAINE AS 31	Vétérans	Depart - C	FORFAIT (1)	46,00 €
23910725	AUTHIE US 31	Vétérans	Depart - D	FORFAIT (1)	46,00 €
23911354	HONFLEUR CS 31	Vétérans	Depart - F	FORFAIT (1)	46,00 €
23931010	DEAUVILLE AST 31	U 16 F	Depart - B	FORFAIT (1)	8,00 €
24076593	GJSD C NACRE - OUISTREHAM 1	U 15	Depart 1 - A	FORFAIT (1)	8,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON